Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

Alixan 27 février 2015

Pollution de l'eau et activités agricoles

DRAAF
Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt
www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

DRAAF

La nature et l'origine des produits

- Engrais minéraux azotés et phosphorés
- Effluents d'élevage (azote, phosphore, bactéries …)

Tonnes	1988	1995	2005	2012
N minéral		2 200 000	2 200 000	
N organique		1 500 000	1 500 000	
P minéral	1 400 000			400 000
P organique	800 000			700 000

agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

La nature et l'origine des produits

- Produits phytosanitaires (cuivre, soufre, molécules de synthèse)

Tonnes	1998	2011
Cu + S	26 000	13 900
Synthèse	82 700	48 000

Les types de réglementations

- Par rapport aux produits (N, phytosanitaires)
- Par rapport aux activités (élevage)
- Par rapport aux milieux (DCE, zones vulnérables, périmètres de captage AEP …)

- Obligations, interdictions et cadres incitatifs

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Les réglementations « produits »

- La directive « nitrates » 12 décembre 1991
- Sa traduction en droit français
  - Évolution zonages et plans d'action
  - Situation actuelle : zonage (27 août 1993, 5 février 2015) et 5° plans d'action (10 octobre 2011, 7 mai 2012)
    - Périodes pour épandage (R)
    - Stockage effluents (R)
    - Équilibre fertilisation, limitation effluents épandus
    - Épandages sur pentes
    - Couverture des sols en hiver (R)
    - Bandes enherbées (R)
    - ZAR

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Les réglementations « produits »

- Le règlement du 21 octobre 2009 sur les phytosanitaires
  - L'agrément européen des molécules
  - L'autorisation nationale des formules commerciales

Les réglementations « produits »

- La directive sur l'utilisation des phytosanitaires
  - Plans d'actions nationaux
  - Formation, vente de pesticides, information et sensibilisation
  - Inspection matériels d'application
  - Épandages aériens
  - Protection milieux aquatiques, zones spécifiques
  - Manipulation, stockage

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Les réglementations « produits »

- L'arrêté du 12 septembre 2006
  - Interdiction possible / risque exceptionnel
  - Zone non traitée minimale de 5 mètres / points d'eau
  - Stockage, préparation, lavage pulvérisateurs et cuves
- La loi Grenelle 1 du 3 août 2009
  - Diviser par 2 les usages de phytosanitaires
- La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010
  - Agrément / vente, conseil
  - Retrait AMM, élimination produits
  - Limitation ou interdiction possible dans certaines zones / public ou plan d'action AEP

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Les réglementations « produits »

- L'ordonnance du 15 juillet 2011
  - Mise en marché, élimination produits interdits
  - Plan national / risques et effets des phytos
  - Limitation interdiction possible dans certaines zones / milieu
- La loi Labbé du 6 février 2014
  - Interdiction / usages publics 2020
  - Interdiction / usages non professionnels 2022

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Les réglementations « produits »

- La loi du 13 octobre 2014
  - AMM par ANSSAET,
  - Préparations naturelles peu préoccupantes
  - Phytopharmacovigilance
  - Conseil yc méthodes alternatives
  - Interdiction écoles, parcs ouverts au public
  - Protection ou distance minimale / hôpitaux …
  - Interdiction possible / programmes AAC

  - Déclaration annuelle ventes azote dans zones délimitées

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Les réglementations « produits »

- Le plan Ecophyto de 2009
  - Suivi statistique / utilisation
  - RD systèmes agricoles, fermes Dephy
  - Innovation enseignement agricole
  - Formation sécurisation de l'utilisation des produits
  - Réseaux de surveillance
  - Zones non agricoles, outremer

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Les réglementations « produits »

- L'actualisation Ecophyto en 2015
  - Faire évoluer les pratiques
  - Améliorer les connaissances, la RD
  - Maitriser les risques et les impacts
  - Inscrire le plan / filières et territoires
  - Accélérer / espaces à vocation publique
  - Communiquer et renforcer le suivi

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Les réglementations « activités »

- Les élevages, la réglementation ICPE
  - Règlement sanitaire départemental
  - Régime déclaratif
  - Régime d'autorisation

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Les politiques et réglementations en fonction des milieux récepteurs

- Les zones vulnérables, les ZAR
- Le SDAGE Rhône Méditerranée
  - Le risque d'eutrophisation
  - Les phytosanitaires
  - Les captages dégradés
- Les périmètres de captage AEP, ZSCE
- Les réserves naturelles, Natura 2000 ...

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Obligations et incitations

- Règlementations invisibles
- Obligations visibles (installations classées, nitrates, ZNT, armoire pour phytosanitaires …)
- Incitations
  - PAC 1° volet (BCAE, verdissement)
  - PAC 2° volet (MAET, MAEC)
  - Agroécologie (loi du 13 octobre 2014)

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

DRAAF

La PAC 1° volet

- Les BCAE 2014, en particulier
  - Bande tampon sans pesticide ni fertilisant 5 m
  - Diversité assolements
  - Maintien et gestion prairies
  - Maintien particularités topographiques
  - Protection eaux souterraines contre pollution
- Le verdissement 2015
  - Maintien prairies permanentes
  - Présence de surfaces d'intérêt écologique
  - Diversité des assolements

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

DRAAF

L'agroécologie

- La loi du 13 octobre 2014
  - Objectifs de la politique en faveur de l'agriculture, de l'alimentation
  - Groupements d'intérêt économique et environnemental (projets, aides majorées, capitalisation, diffusion)

agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Que peut faire le gestionnaire de l'eau ?

- Où suis-je ?
  - Cartes du SDAGE
  - Diagnostic pollutions
- Quelle est la situation, quels sont les acteurs ?
  - Filières amont et aval
  - Systèmes d'exploitation
  - Pratiques agricoles

PRÉFET
DE LA RÉGION
RHÔNE-ALPES

DRAAF

Que peut faire le gestionnaire de l'eau ?

- Quels outils sont mobilisables ?
  - Possibilités de réglementations locales (captages dégradés, ZAR …)
  - Programmes, projets incitatifs (MAEC, Ecophyto,fermes Dephy, enseignement agricole, phosphore, conversion bio, agroécologie, GIEE)